

L'État grec doit honorer sa dette à l'égard de Nikos Romanos

{point de vue}

par **Augustinos Zenakos**

journaliste, rédacteur en chef du mensuel UNFOLLOW

[article publié sur le site Internet du mensuel UNFOLLOW le samedi 29 novembre 2014]

Rappel des faits (NdT.)

6 décembre 2008: Nikos Romanos a 15 ans lorsqu'il assiste à la mort de son ami Alexandros Grigoropoulos, tué de sang-froid par le policier Épaminondas Korkonéas dans le quartier contestataire d'Exarcheia, à Athènes. Cet assassinat déclenche un mois d'émeutes impliquant souvent de très jeunes gens, collégiens du même âge qu'A. G.

En février 2013, Nikos Romanos et trois autres jeunes hommes sont arrêtés lors de l'attaque à main armée d'une banque de province, dans le village de Velvendo.

La police publie des photos retouchées des jeunes gens afin de dissimuler les sévices que leur ont fait subir les forces de l'ordre. Les policiers sont couverts par leur hiérarchie administrative et politique.

Nikos Romanos est condamné à 15 ans et 11 mois de prison en première instance. La charge de «terrorisme» n'est pas retenue contre lui, mais le gouvernement et une partie de la Presse continuent de l'associer à l'organisation armée «Coalition des cellules du feu». N. R., qui se déclare militant anarchiste et antiautoritaire, récuse cette accusation.

Il se marie en prison et passe avec succès l'équivalent du baccalauréat grec donnant accès aux études universitaires.

Au nom de ses convictions anarchistes, il refuse de recevoir, dans la prison d'Avlona, les félicitations du ministre de la Justice, Charalambos Athanassiou, venu rencontrer les jeunes prisonniers ayant réussi les examens de fin de scolarité.

Les autorisations de sortie prévues par le Code pénitentiaire pour assister aux cours lui sont refusées ; il ne peut entamer ses études.

Le jeune homme cesse de s'alimenter le 10 novembre 2014 et est transféré dans un établissement hospitalier d'Athènes après que son état de santé se soit détérioré.

Les juges d'appel confirment le refus de lui octroyer ces autorisations de sortie au motif qu'une seconde instruction pour «participation à une organisation terroriste» est toujours en cours contre lui.

Dans une lettre adressée aux ministres de la Justice et de la Santé, des membres du corps médical indiquent qu'ils refuseront d'appliquer les mesures d'alimentation forcée prescrites par la justice grecque.

À l'instigation du ministre de la Justice, le gouvernement dépose en catastrophe un projet de loi prévoyant des cours par téléconférence en milieu carcéral. Le ministre de la Justice accuse N. Romanos d'absorber des aliments liquides.

Nikos Romanos poursuit sa grève de la faim et continue de revendiquer son droit à poursuivre des études en assistant à certains cours hors de prison. Le responsable de la faculté dans laquelle il est inscrit rappelle que son action concerne les cours auxquels la présence des étudiants est obligatoire.

4 décembre : les parents de Nikos Romanos, Pavlina Nasioutzik et Giorgos Romanos, adressent une lettre ouverte au ministre grec de la Justice. « Le ministre de la Justice, M. Athanassiou, a déclaré hier qu'il essayait en vain d'entrer en contact avec nous. Il est étrange qu'il n'ait pas utilisé le numéro de téléphone que nous avons mis à sa disposition lorsque nous avons demandé à le rencontrer, il y a 7 jours. Il est déplorable qu'il mente, lorsqu'il prétend que Nikos se nourrit de liquides. Nous exigeons que soit immédiatement publié un communiqué médical rétablissant la vérité.

M. Athanassiou propose la solution de l'enseignement à distance. Il est révoltant qu'il se montre ainsi ignorant des raisons pour lesquelles ces autorisations de sortie sont délivrées aux prisonniers. Les autorisations sortent le prisonnier de la nuit carcérale pour le relier à la collectivité. Les permis de sortie à fins éducatives maintiennent

l'enseignement vivant au lieu de le stériliser, raccordent le prisonnier à l'ensemble social et transmutent l'enseignement en éducation, en culture.

Il est injustifiable que soient proposés des droits virtuels alors même que la grève de la faim de notre fils est réelle.

Le temps presse impitoyablement. La réponse ne peut être qu'une. Autrement, la Grèce pleurera dans quelques jours son premier prisonnier politique mort des suites d'une grève de la faim. On ne peut pas bâtir l'avenir sur la Mort.»

5 décembre, 25^e jour de grève de la faim : à une journée du 6 décembre (commémoration de la mort d'Alexandros Grigoropoulos), son état de santé est critique.

En solidarité avec Nikos Romanos, des occupations de bâtiment public se multiplient dans toutes les villes grecques.

Le gouvernement grec, arguant de la visite du Premier ministre turc à Athènes, interdit les rassemblements et les manifestations dans la capitale grecque entre l'après-midi du vendredi 5 et l'après-midi du samedi 6 décembre.

8 décembre : rencontre sans résultat du père de Nikos Romanos avec le Premier ministre grec, Antonis Samaras.

On le sait, Nikos Romanos est en grève de la faim depuis le 10 novembre. Yannis Michailidis, lui aussi condamné pour sa participation à la tentative de vol à main armée dans le village de Velvendo, est entré en grève pour lui apporter son soutien. Iraklis Kostaris a quant à lui interrompu hier la grève qu'il avait entamée, pour des raisons qu'il expose dans un communiqué. Tout montre que N. Romanos n'entend pas interrompre la sienne alors que son état de santé s'est aux dernières nouvelles considérablement dégradé...

Divers arguments de droit ont été avancés à l'appui de la revendication de Nikos Romanos, qui demande à pouvoir suivre les cours de la faculté où il a été admis. Mais la question à mon sens n'est pas là. La question n'est pas là car je ne pense pas que la position de l'État et de l'autorité judiciaire à son endroit soit due à une forme ou une autre d'inintelligence juridique de sa demande. Et d'ailleurs, qui le croit?

Il est bien sûr nécessaire qu'une telle revendication puisse se réclamer du droit. Et plus nécessaire encore qu'émerge un nouveau gouvernement qui abolira sur le champ toutes les législations qui minent la démocratie, de la «loi sur le terrorisme» aux dispositions définissant les prisons de haute sécurité dites «de type C». Mais le tout premier argument ne peut être que politique et lié à l'esprit de justice qui doit résider au cœur de la démocratie, d'une démocratie mesurant sans cesse, d'abord et avant tout, ses propres responsabilités et ses propres échecs, d'une démocratie qui ne cesse de repenser ses limites, ses exclusions et ses impasses, d'une démocratie élargie et vivante.

Je ne pense donc pas que l'État devrait satisfaire à la revendication de Nikos Romanos parce que tel est *ce que dit le droit* mais parce que tel est *ce que prescrit la justice*.

Par ailleurs, bien que je ne sois pas anarchiste et ne nourrisse guère de sympathie pour les idées anarchistes et moins de sympathie encore pour la «lutte armée» dans ce contexte, je veux affirmer ce que peu, même à gauche, malheureusement, disent: c'est l'État qui a une dette envers Nikos Romanos, ce n'est pas Nikos Romanos qui a une dette envers l'État.

Lorsqu'un jeune homme, un enfant à l'époque, a vu son meilleur ami, Alexandros Grigoropoulos, mourir dans ses bras, tué de sang-froid par un policier, le fait qu'il réagisse de la façon dont a réagi N. Romanos ne devrait pas nous surprendre ni nous paraître étrange. À plus

forte raison lorsque l'on sait, depuis sa brève apparition au procès des policiers Korkonéas et Saraliotis, le traumatisme profond qui l'a conduit à mettre un terme à la vie qui était jusqu'alors la sienne. Le père d'Alexandros Grigoropoulos a absolument raison de déclarer que Nikos Romanos est la deuxième victime de Korkonéas et de Saraliotis. Et lorsqu'il s'est retrouvé entre les mains de la loi, qu'ont fait les représentants de la loi, les collègues de l'assassin de son meilleur ami? Ils l'ont torturé.

Une démocratie vivante placerait ces faits au centre de ses préoccupations au lieu de les reléguer en marge. Elle donnerait à Nikos Romanos la possibilité de penser que sa juste colère ne conduit pas nécessairement aux armes et au braquage, quelle que soit la complexité du raisonnement menant de l'un à l'autre ; qu'il est des raisons pour lesquelles il s'agit d'une erreur, raisons qui vont bien au-delà de la « légalité » de façade de cet État, et que les raisons pour lesquelles il s'agit d'une erreur résident précisément dans les notions de liberté et d'émancipation qui l'inspirent. Mais une démocratie vivante ne punirait pas Nikos Romanos d'une seule journée, d'une seule heure de prison.

Elle punirait au contraire avec la plus grande sévérité les auteurs de ces actes de torture comme leurs instigateurs moraux, la direction de la police et le ministre de l'Ordre public de l'époque, Nikos Dendias, qui ont une fois de plus couvert les faits. Oui, dans un pays où la police tue des enfants, dans un pays où la police torture, quiconque pense que la question dont il faudrait débattre au premier chef est celle de la violence commise par Romanos est soit inepte, soit ennemi déclaré de la liberté et de la démocratie. C'est la thèse que nous avons défendue de manière combative au moment des faits et que nous continuons de défendre.

Et quiconque pense que les thèses que j'avance ici se limitent au seul cas de Nikos Romanos se trompe. Son cas est simplement plus éloquent, en raison de l'arrière-plan affectif sur lequel il se détache — le lien d'amitié qui le liait à Alexandros Grigoropoulos —, en raison aussi de la dissymétrie entre l'attitude des auteurs de l'attaque de Velvendo, qui ont refusé de faire usage de leurs armes, et celle des policiers, qui les ont torturés.

Ce qui se noue autour du «nouveau terrorisme» et de la «Coalition des cellules du feu», tout ce jeu opaque et sordide auquel se prêtent le gouvernement, les services, la police et les juges dans le but de manipuler l'opinion publique et la justice, tout cela est une gifle pour la démocratie. Lois antidémocratiques, procès en convictions politiques, absence d'éléments à charge, empreintes digitales qui apparaissent au petit bonheur la chance, douteux « spécialistes de la lutte antiterroriste », actes de tortures, peines visant à annihiler les personnes, procédures perverties, parodies de procès. D'un côté, un grossissement démesuré de l'ampleur réelle de la menace pour la société, de l'autre un aveuglement complet concernant les responsabilités de l'État dans le fait, d'une part, que cette colère a été engendrée par ses propres crimes et dans celui, d'autre part, que cette action se développe comme en miroir de sa propre répression, avec pour déclencheurs l'assassinat d'Alexandros Grigoropoulos et les émeutes de décembre 2008: l'État grec a *fabriqué* le «nouveau terrorisme», de quelque côté qu'on envisage les faits. Et s'il n'est pas si facile, ici, de dire quelle réponse devrait être donnée aux accusés qui se trouvent dans le même cas que N. Romanos, une chose est sûre : ce qui a lieu aujourd'hui ne devrait pas être. Nous suivons donc ces procès de très près et nous veillerons à ce qu'ils soient décrits tels qu'ils sont, pour ce qu'ils sont : des atteintes à la démocratie. Car, non, il n'est pas vrai que la démocratie doive se contenter d'élever une limite face à la violence qui est dirigée contre elle ; elle se doit au contraire d'intégrer à la construction même de cette limite sa propre responsabilité, sa propre carence et la réflexion qu'elle mène sur sa propre violence, structurelle ou conjoncturelle.

J'ose enfin espérer que personne, dans les cercles paraétatiques et parmi les esprits éclairés qui conseillent monsieur Samaras, ne se frotte les mains en pensant trouver là le foyer d'embrasement que les manifestants ne leur ont pas offert durant les trois journées qui ont entouré la commémoration du 17 novembre dernier [Ndt : commémoration de l'insurrection de l'École polytechnique contre la junte des colonels, en 1973]. J'espère que le scénario de provocation de troubles que certains ourdissaient ces temps derniers n'est pas venu rencontrer soudainement leur aspiration à prendre leur revanche sur les acteurs de l'insurrection de décembre 2008, en créant ainsi les conditions qui sauveraient d'un coup un gouvernement en faillite et incarneraient de manière emblématique le dogme de la «légalité» autoritaire de la Grèce de la crise. J'ose espérer qu'aucun d'entre eux n'envisage comme un cadeau tombé du ciel, pour les projets qui sont les leurs, l'éventualité que ce jeune homme meure en revendiquant sa propre humanité.

Augustinos Zenakos

editorialteam@unfollow.com.gr

Traduit du grec par Dimitris Alexakis

00.30.69.45.07.51.24.

dimitris.alexakis@yahoo.fr

Accès en ligne à l'article original : <http://unfollow.com.gr/web-only/15451-romanos-2/>